

au Nord de la rue Ste-Catherine, aux conditions mentionnées au rapport de l'Ingénieur en Chef;

70. A l'effet de régler une réclamation No. 3141 C.S., Joseph Paquin vs. Cité de Montréal, Jugement condamnant la Cité à payer au demandeur une somme de \$104.00 avec intérêt et à payer une somme de \$99.90 de frais à Maître L. C. Meunier,

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 22 juin 1912

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée, MM. Lachapelle, Ainey et Godfrey.

1.—Vu qu'un accident est arrivé à un piéton et que le Département en Loi ("re" Nadeau et Vir. vs. Cité de Montréal) déclare la Ville responsable parce qu'une borne-fontaine ne se trouverait pas à un endroit convenable dans le trottoir, coin des rues St-Laurent et Chénier, et que par suite, la Ville est appelée à payer \$80.00 pour dommages et frais, l'Ingénieur en Chef doit prendre les moyens nécessaires pour faire disparaître cette cause de dommages.

2.—Soumise une communication de Monsieur Charles E. Gagnon, au sujet de la confection de l'index de la Gazette Municipale.

Déposée sur la table.

3.—Soumise une communication du Vice-Recteur de l'Université Laval, au sujet de la Subvention Annuelle, qui a été accordée par la Ville à l'Université Laval.

Déposée aux archives.

4.—Soumis un extrait du Procès-Verbal d'une séance du Conseil à l'effet de référer au Bureau des Commissaires un rapport de la Commission de Législation concernant la préparation d'une nouvelle charte,

Résolu: De référer cette demande au Département en Loi.

5.—Soumis un rapport du Trésorier de la Cité, au sujet des circonstances se rapportant au prétendu paiement fait à la Ville Saint-Louis, le 31 décembre 1909, par Monsieur Nicholas A. Maranda, d'une taxe spéciale pour construction d'égout, dans la rue St-Urbain, affectant sa propriété.

Résolu: De référer au Département en Loi (Monsieur Butler) pour poursuivre en recouvrement des taxes dues.

5.—Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de l'opposition des propriétaires de l'Avenue Dominion aux rôles de cotisation pour le recouvrement du coût de l'égout de ladite avenue.

Résolu: De référer au Trésorier de la Cité avec instructions de percevoir ledit rôle.

7.—Soumis un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil, en date du 12 juin 1912, à l'effet de prier le Bureau des Commissaires d'étudier l'opportunité de procéder à l'expropriation pour l'élargissement de la rue Smith,

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour préparation des plans nécessaires à ladite expropriation et au président du Bureau des Evaluateurs pour rapport sur la valeur cotisée des immeubles à exproprier.

8.—Soumise une communication de Monsieur E. Lefebvre au sujet du projet d'ouverture de la rue Bourgeois,

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport sur l'opportunité de l'ouverture de la rue Bourgeois.

9.—Après considération de certains rapports des Chefs de départements, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil:

10. A l'effet de voter une somme de \$300 pour payer les dépenses qui seront occasionnées par la retenue d'un sténographe pour la Commission spéciale, "re" Comptes du Département du Feu.

20. A l'effet d'accorder à Monsieur John T. Farmer, le plus bas soumissionnaire, le contrat pour la fourniture de la machinerie affectée au détournement de l'égout du Bassin Elgin, au prix de \$14,160.00;

30. A l'effet de voter une somme de \$2,400 pour le macadamisage de la rue Champlain, et d'informer le Conseil que le département des Travaux Publics, a reçu ins-

riné street, on the conditions mentioned in the Chief Engineer's report;

70. That the claim of Joseph Paquin vs. the City of Montreal (No. 3141 S.C.) be paid according to the judgment condemning the City to pay to the plaintiff a sum of \$104 with interest and to pay a sum of \$99.90 for costs to Mr. L. C. Meunier.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 22nd June 1912.

Present: His Worship Mayor L. A. Lavallée and Messrs. Lachapelle, Ainey and Godfrey.

1.—Whereas an accident happened to a pedestrian and that the Law Department ("re" Nadeau et vir vs. City of Montreal) decided that the City was responsible because a hydrant was not properly located in the sidewalk, corner of St. Lawrence and Cherrier streets, and that, therefore the City is called upon to pay \$80 damages and costs, the Chief Engineer must take the necessary means of suppressing this cause of damage.

2.—Submitted a communication from Mr. Charles E. Gagnon in connection with the confection of the index of the "Municipal Gazette".

Laid on the table.

3.—Submitted a communication from the Vice-Rector of Laval University, anent the Annual grant made by the City to Laval University.

Filed of record.

4.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council to the effect of referring to the Board of Commissioners a report from the Legislation Committee concerning the drafting of a new charter.

Resolved: That the matter be referred to the Law Department.

5.—Submitted a report from the City Treasurer anent circumstances connected with the alleged payment to the town of St. Louis, on the 31st December 1909, by Mr. Nicholas A. Maranda, of a special tax for the construction of a sewer in St. Urbain street, affecting his property.

Resolved: To refer the matter to the Law Department (Mr. Butler) with instructions to take legal proceedings for the recovery of the taxes due.

6.—Submitted a report from the Law Department, anent the opposition of proprietors on Dominion Avenue to the Assessment rolls for the recovery of the cost of the sewer laid in said avenue.

Resolved: That said report be referred to the City Treasurer with instructions to collect said roll.

7.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council dated the 12th June 1912, requesting the Board of Commissioners to consider the advisability of proceeding with the expropriation for the widening of Smith street.

Resolved: That the matter be referred to the Chief Engineer with instructions to prepare the necessary plans for said expropriation and to the President of the Board of Assessors for a report on the assessed value of the properties to be expropriated.

8.—Submitted a communication from Mr. E. Lefebvre, anent the proposed opening of Bourgeois street.

Resolved: To refer the same to the Chief Engineer for a report on the advisability of opening Bourgeois street.

9.—After having considered certain reports from the Heads of departments, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending.

10. That a sum of \$300 be voted to pay the fees of the stenographer to be appointed by the Special Committee "re" accounts of the Fire department;

20. That Mr. John T. Farmer, the lowest tenderer, be awarded the contract for the supply of the machinery for diverting the Elgin Basin sewer, at the price of \$14,160;

30. That a sum of \$2,400 be voted for macadamizing Champlain street, and that Council be informed that the